

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/06/2025

Attribution d'une subvention à Évry Palestine N°2025-046

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 24 juin 2025 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 18

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

18 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 7

M. Alexandre Bussière à M. Gilles Guillaume
M. Frédéric Baby Marinpouy à M. Damien Rousseau
Mme Laure Gibou à M. Patrick Mouchelin
M. Sébastien Le Ferrec à Mme Sandrine Boëte
M. Jérôme Plateau à Mme Arlette Bourdelot
Mme Hébé Pouchou à Mme Katia Robert-Hautemulle
Mme Cécile Revoyre à M Olivier Thomas

Absent.e : 4

Mme Sonia Roisin
Mme Justine Giagnoni
Mme Joane Besse
M. Jean-Marc Payen

Nombre de votant.e.s : 25

Mme Sandrine Boëte a été désignée Secrétaire de Séance

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAUËT

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2025-029 en date du 7 avril 2025 approuvant le Budget Primitif 2025 de la Ville ;

VU la délibération du conseil municipal du 28 mars 2024 n°2024-031 relatif au vœu pour la paix au Proche-Orient reposant sur la demande d'un cessez-le-feu immédiat à gaza et la reconnaissance par la France d'un état palestinien ;

VU la signature du contrat d'engagement républicain par l'association France Palestine ;

CONSIDÉRANT l'urgence humanitaire à apporter à la population gazaouie ;

CONSIDÉRANT la volonté réaffirmée de la municipalité à soutenir la paix et la reconnaissance d'un État Palestinien ;

CONSIDÉRANT que la commune a organisé le 19 juin un ciné débat au profit de la population gazaouie ;

CONSIDÉRANT que la commune participe à hauteur des recettes de la séance de cinéma du 19 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **MODIFIE** les lignes ci-dessous du tableau des subventions versées aux associations:

Association	Montant
EVERY PALESTINE	300 €
Subvention non attribuée	20 016 €

- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS